

ASSIGNMENT OF RIGHTS	CESIÓN DE DERECHOS
I, the undersigned BLANC HERVÉ, EUGÈNE, RENÉ domiciled at 5 Rue Jean Giono 21000 Dijon, country France, assign to SEB S.A., domiciled at 112 Chemin du Moulin Carron-Campus SEB-69130 Ecully, country France, all rights for filing in Colombia the Patent Invention application:	Yo, abajo suscrito BLANC HERVÉ, EUGÈNE, RENÉ domiciliado en 5 Rue Jean Giono 21000 Dijon, país Francia, cede en favor de SEB S.A., con domicilio en 112 Chemin du Moulin Carron-Campus SEB-69130, Ciudad Ecully, País Francia, todos los derechos para presentar en Colombia la solicitud de Patente de Invención:
"A PRESSURE COOKER PROVIDED WITH AN ABUTMENT FOR ITS LID"	"OLLA A PRESION PROVISTA CON UN EMPALME PARA SU TAPA"
Given and signed:	Dado y firmado en:
City-Country: <u>Dijon, France</u>	Ciudad y país: <u>Dijon, France</u>
Date: <u>19 June</u>, 2019	Fecha: <u>19 June</u> de 2019
Signature: <u>[Signature]</u>	Firma: <u>[Signature]</u>
Name: BLANC HERVÉ, EUGÈNE, RENÉ	Nombre: BLANC HERVÉ, EUGÈNE, RENÉ

Doctora
MARÍA JOSÉ LAMUS BECERRA
DIRECCIÓN DE NUEVAS CREACIONES
SUPERINTENDENCIA DE INDUSTRIA Y COMERCIO
E. S. D.

Referencia: **Expediente:** NC2019/0006647
 Título: **UNA OLLA A PRESION PROVISTA CON UN**
 EMPALME PARA SU TAPA
 Trámite: **Solicitud de Patente**
 Evento: **Respuesta a Oficio N° 5463 de 27 de junio de**
 2019
 Solicitante: **SEB S.A.**

CONSUELO BENJUMEA RENDON, mayor de edad, domiciliada y residenciada en la ciudad de Medellín, identificada con la cédula de ciudadanía N° 43.015.585 de Medellín, abogada titulada en ejercicio y con tarjeta profesional N° 191225 del Consejo Superior de la Judicatura, en mi condición de apoderada de la sociedad **SEB S.A.**, y encontrándome en el término legal, me permito dar respuesta al oficio No. 5463 notificado por fijación en lista el 28 de junio de 2019, manifestando lo siguiente:

PRIMERO. Atendiendo al numeral 1° del requerimiento realizado por su despacho con respecto a la reivindicación de prioridad (Art. 9 Decisión 486), nos permitimos adjuntar copia certificada de la solicitud de patente cuya prioridad se invoca, expedida por el INSTITUTO NACIONAL DE LA PROPIEDAD INDUSTRIAL DE FRANCIA (INSTITUT NATIONAL DE LA PROPIÉTÉ INDUSTRIELLE), la cual, fue presentada el 26 de junio d 2018.

SEGUNDO. Atendiendo al numeral 2º del requerimiento de la referencia, con relación a la Cesión del derecho a la Patente por parte del inventor BLANC HERVÉ, EUGÈNE, RENÉ. a SEB S.A., de conformidad con el Art. 26, literal k de la Decisión 486 de la Comisión de la Comunidad Andina y el numeral 1.2.2.2. del título X, Capítulo 1 de la Circular Única de la Superintendencia de Industria y Comercio, nos permitimos adjuntar el documento por medio del cual, se realiza la cesión de los derechos en mención.

En los anteriores términos, dando cumplimiento al artículo 39 de la decisión 486 de la Comunidad Andina de Naciones, atendemos y damos respuesta al requerimiento que nos ocupa.

ANEXOS.

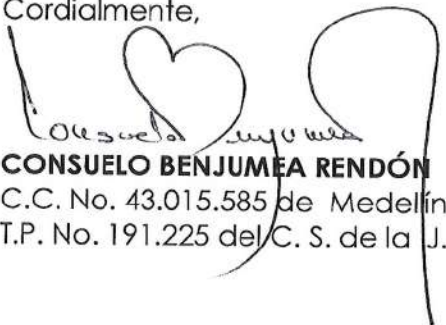
1. Certificado de la solicitud de patente expedido por el INSTITUTO DE LA PROPIEDAD INDUSTRIAL DE FRANCIA
2. Contrato de Cesión de los derechos de patentes a SEB S.A.

NOTIFICACIÓN.

Quedo atenta a cualquier notificación vía internet, o en las siguientes direcciones:

- Vía E-mail: cbenjumea@cbenjumeaasociados.com
- Carrera 42 # 3 Sur 81 oficina 1013, Torre 2 edificio Milla de oro distrito de negocios, Tel. 322 41 43, Medellín

Cordialmente,


CONSUELO BENJUMEA RENDÓN
C.C. No. 43.015.585 de Medellín.
T.P. No. 191.225 del C. S. de la J.



Brevet d'invention

Certificat d'utilité

COPIE OFFICIELLE

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que le document ci-annexé est la copie certifiée conforme d'une demande de titre de propriété industrielle déposée à l'Institut.

Fait à Lille, le 01 JUN. 2019

Pour le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle
La Directrice du département des données

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Anne Dufour', is written over a horizontal line.

Anne DUFOUR



BREVET D'INVENTION

CERTIFICAT D'UTILITE

Réception électronique de la soumission

Il est certifié par la présente qu'une demande de brevet (ou d'un certificat d'utilité) a été reçue par le biais du dépôt électronique sécurisé de l'INPI. Après réception, un numéro d'enregistrement et une date de réception ont été automatiquement attribués.

Numéro de demande	1855709	
Numéro de soumission	1000468949	
Date de réception	26 juin 2018	
Vos références	B1000/FR	
Demandeur	SEB S.A.	
Pays	FR	
Titre de l'invention	AUTOCUISEUR MUNI D'UNE BUTEE POUR COUVERCLE	
Documents envoyés	package-data.xml application-body.xml requetefr.pdf (3 p.) comment.pdf (1 p.) design.pdf (1 p.) textebrevet.pdf (29 p.)	requetefr.xml fr-fee-sheet.xml validation-log.xml indication-bio-deposit.xml fr-office-specific-info.xml dessins.pdf (6 p.)
Déposé par	EMAIL=contact@cabinetdidiermartin.com,CN=Jean-Francois WEBER,O=CABINET DIDIER MARTIN,C=FR	
Méthode de dépôt	Dépôt électronique	
Date et heure de réception électronique	26 juin 2018, 16:13:05 (CEST)	
Empreinte officielle du dépôt	A0:7E:67:75:37:B7:E3:C4:CA:ED:D9:64:E0:6B:9E:10:5E:66:A6:84	

/INPI, section dépôt/

15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 Courbevoie Cedex

INPI Direct : 0820 210 211 (Service 0,10 €/min + prix appel)

Pour déposer par télécopie : 33 (0)1 56 65 86 00

REQUÊTE EN DÉLIVRANCE

REMISE DES PIÈCES DATE N° D'ENREGISTREMENT NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI DATE DE DÉPÔT ATTRIBUÉE PAR L'INPI		26/06/2018 1855709	1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE WEBER Jean-François CABINET DIDIER MARTIN 50 Chemin des Verrières 69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS FR
Vos références pour ce dossier B1000/FR			
2 NATURE DE LA DEMANDE			
Nature		Brevet d'invention	
3 TITRE DE L'INVENTION			
Titre		AUTOCUISEUR MUNI D'UNE BUTEE POUR COUVERCLE	
4 PRIORITÉ			
5-1 DEMANDEUR		Personne morale	
Nom		SEB S.A.	
Affaire suivie par			
Rue		112 Chemin du Moulin Carron Campus SEB	
Code postal et ville		69130 ECULLY	
Pays		FR	
Nationalité		FR	
Forme juridique		Société anonyme	
N° SIREN		300 349 636	
Code APE-NAF		64.20Z	
N° de téléphone			
N° de télécopie			
Courrier électronique			
6 MANDATAIRE			
Nom		WEBER	
Prénom		Jean-François	
Cabinet/Société		CABINET DIDIER MARTIN	

Qualité	CPI : 09-0701, pas de pouvoir			
Rue	50 Chemin des Verrières			
Code postal et ville	69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS			
Pays	FR			
N° de téléphone	04 37 22 51 51			
N° de télécopie	04 37 22 51 52			
Courrier électronique	contact@cabinetdidiermartin.com			
7 RAPPORT DE RECHERCHE				
Type d'établissement	Établissement immédiat			
Type d'envoi	Envoi papier			
8 RÉDUCTION DU TAUX DES REDEVANCES				
9 DÉPÔT DE MATIÈRE BIOLOGIQUE				
10 SÉQUENCES DE NUCLÉOTIDES ET/OU D'ACIDES AMINÉS				
11 DOCUMENTS ET FICHIERS JOINTS	Fichier électronique	Détails		
Inventeur	Design.PDF			
Fichier corps du texte	textebrevet.pdf	page(s) 29, D 24, R 4, AB 1		
Drawings	dessins.pdf	page(s) 6, Abrégé : page 2, Fig. 5		
12 EXTENSION DE LA PROTECTION				
En cochant la case ci-après, le(s) demandeur(s) manifestent l'intention d'étendre les effets de la demande de brevet et du brevet délivré sur la base de cette demande au territoire indiqué avec lequel des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande. ☐ Polynésie française				
13 MODE DE PAIEMENT				
Mode de paiement	Prélèvement du compte client			
Numéro du compte	002569			
14 REDEVANCES JOINTES	Devise	Taux	Quantité	Montant à payer
062 Dépôt d'une demande électronique	EURO	26	1	26
063 Rapport de recherche	EURO	520	1	520
068 Revendication à partir de la 11ème	EURO	42	5	210
Total	EURO			756
15 ANNOTATION				

16 DATE ET SIGNATURE	
Signé numériquement par	Subject: FR, CABINET DIDIER MARTIN, Jean-Francois WEBER; Issuer: FR, INPI, INPI-EN-LIGNE 1.1
Date	26 June 2018
Signataire	Mandataire

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI. Les données à caractère personnel que vous êtes tenu(e) de nous fournir dans ce formulaire sont exclusivement utilisées pour identifier le titulaire de la demande et son éventuel mandataire.

15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 Courbevoie Cedex

INPI Direct : 0820 210 211 (Service 0,10 €/min + prix appel)

Pour déposer par télécopie : 33 (0)1 56 65 86 00

DÉSIGNATION D'INVENTEUR(S)

Vos références pour ce dossier	B1000/FR
N° D'ENREGISTREMENT NATIONAL	
TITRE DE L'INVENTION	
Titre	AUTOUISEUR MUNI D'UNE BUTEE POUR COUVERCLE
LE(S) DEMANDEUR(S)	SEB S.A.
DÉSIGNE(NT) EN TANT QU'INVENTEUR(S)	
INVENTEUR 1	
Nom	BLANC
Prénom	Hervé, Eugène, René
Rue	5 rue Jean Giono
Code postal et ville	21000 DIJON
Pays	FR
DATE ET SIGNATURE	
Signé numériquement par	Subject: FR, CABINET DIDIER MARTIN, Jean-Francois WEBER; Issuer: FR, INPI, INPI-EN-LIGNE 1.1
Date	26 June 2018
Signataire	Mandataire

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI. Les données à caractère personnel que vous êtes tenu(e) de nous fournir dans ce formulaire sont exclusivement utilisées pour identifier le titulaire de la demande et son éventuel mandataire.

AUTOUISEUR MUNI D'UNE BUTEE POUR COUVERCLE

La présente invention se rapporte au domaine technique général des appareils de cuisson d'aliments sous pression, et en particulier aux appareils domestiques du genre autocuiseurs destinés à former une enceinte de cuisson capable de monter en pression afin d'assurer la cuisson sous pression de vapeur des aliments contenus en son sein.

La présente invention concerne plus particulièrement un appareil de cuisson d'aliments sous pression comportant une cuve métallique, un couvercle métallique indépendant de la cuve et destiné à être rapporté sur la cuve pour passer d'une configuration de déverrouillage dans laquelle le couvercle repose librement sur la cuve, à une configuration de verrouillage dans laquelle le couvercle est attaché à la cuve pour former avec elle une enceinte de cuisson apte à monter en pression, le passage de la configuration de déverrouillage à la configuration de verrouillage ou inversement impliquant au moins une rotation du couvercle selon un axe central de rotation alors qu'il repose sur la cuve, ledit couvercle étant également susceptible de subir, à l'occasion du passage de la configuration de déverrouillage à la configuration de verrouillage ou inversement, un déplacement en translation relativement à la cuve dans un plan perpendiculaire audit axe central de rotation.

Les appareils de cuisson d'aliments sous pression, en particulier à usage domestique, sont bien connus. Ils comprennent généralement une cuve métallique sur laquelle est destiné à être rapporté de manière étanche, par l'intermédiaire d'une garniture souple d'étanchéité annulaire, un couvercle lui aussi métallique, de manière à constituer une enceinte de cuisson capable de monter en pression. Le couvercle est destiné à être lié à la cuve par l'intermédiaire de moyens de verrouillage permettant à l'autocuiseur d'évoluer entre une configuration de verrouillage du couvercle relativement à la cuve, dans laquelle l'enceinte de cuisson est capable de monter en pression, et une configuration de déverrouillage dans laquelle le couvercle peut être librement séparé de la cuve. Il existe différents types de moyens de verrouillage bien connus dans l'art antérieur.

L'un des systèmes les plus répandus est le système de verrouillage à baïonnette, qui repose sur la mise en œuvre de rampes de cuve et de couvercle destinées à venir en appui mutuel glissant après rotation du couvercle pour assurer ainsi une liaison mécanique de retenue empêchant la séparation de la cuve et du couvercle sous l'effet de la montée en pression.

Ces autocuiseurs à baïonnette connus nécessitent, pour passer de la configuration de verrouillage à la configuration de déverrouillage et inversement, d'imprimer un mouvement de rotation au couvercle relativement à la cuve dans un plan horizontal. Ce mouvement de rotation peut être imparti directement, en exerçant un effort approprié sur une poignée attachée de manière fixe au couvercle, ou indirectement, en appliquant un effort manuel de commande sur un organe de commande monté mobile sur le couvercle par l'intermédiaire d'un système de transformation de mouvement.

Ces autocuiseurs connus, particulièrement simples, robustes et bon marché, donnent généralement satisfaction, mais n'en présente pas moins certains inconvénients.

En particulier, on constate en pratique que la rotation du couvercle relativement à la cuve pour passer de la configuration de verrouillage à la configuration de déverrouillage (ou inversement) s'accompagne systématiquement ou presque de frottements parasites entre la cuve et le couvercle, qui entraînent un effort de réaction contrariant le mouvement de verrouillage ou de déverrouillage exercé par l'utilisateur sur le couvercle. Ces effets de frottement intempestif sont constatés non seulement lorsque le couvercle est doté d'une poignée fixe de manipulation, par l'intermédiaire de laquelle il est mis en rotation par l'utilisateur, mais également dans les modèles d'autocuiseurs plus élaborés mettant en œuvre un organe de commande mobile actionnable manuellement.

Cette résistance parasite à la rotation du couvercle s'avère en pratique extrêmement gênante pour les utilisateurs, notamment ceux dont la force physique est moindre. Ces frottements parasites sont également susceptibles de conduire à une sursollicitation mécanique des pièces concernées, et en particulier du mécanisme de transformation de mouvement permettant, lorsque l'autocuiseur en est équipé, de transformer le mouvement

d'un organe de commande manuelle porté par le couvercle en mouvement de rotation du couvercle relativement à la cuve.

En définitive, les autocuiseurs à baïonnette actuels présentent une insuffisance en matière d'ergonomie et de confort d'utilisation, et un risque de défaillance potentiellement accrue,
 5 en raison de la survenance de frottements intempestifs comme décrit ci-avant.

L'invention se propose par conséquent de remédier aux différents inconvénients exposés précédemment et de proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression qui présente non seulement une ergonomie et une facilité d'utilisation améliorées, mais s'avère en outre de conception extrêmement simple, fiable et bon marché.

10 Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression de construction compacte.

Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression particulièrement robuste.

Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous
 15 pression dont la conception permet de minimiser l'effort manuel exercé par un utilisateur pour commander le verrouillage ou le déverrouillage du couvercle relativement à la cuve.

Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuissons d'aliments sous pression de construction extrêmement simple, mettant en œuvre un minimum de pièces différentes, et de fabrication aisément industrialisable.

20 Les objets assignés à l'invention sont atteints à l'aide d'un appareil de cuisson d'aliments sous pression comportant une cuve métallique, un couvercle métallique indépendant de la cuve et destiné à être rapporté sur la cuve pour passer d'une configuration de déverrouillage dans laquelle le couvercle repose librement sur la cuve, à une configuration de verrouillage dans laquelle le couvercle est attaché à la cuve pour former avec elle une
 25 enceinte de cuisson apte à monter en pression, le passage de la configuration de

- déverrouillage à la configuration de verrouillage ou inversement impliquant au moins une rotation du couvercle selon un axe central de rotation alors qu'il repose sur la cuve, ledit couvercle étant également susceptible de subir, à l'occasion du passage de la configuration de déverrouillage à la configuration de verrouillage ou inversement, un déplacement en translation relativement à la cuve dans un plan perpendiculaire audit axe central de rotation, ledit appareil étant caractérisé en ce qu'il comprend au moins une première butée non métallique fixée à la cuve et disposée relativement au couvercle pour limiter la course dudit déplacement en translation du couvercle selon une première direction, par mise en appui du couvercle contre ladite première butée..
- 5
- 10 D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront et ressortiront plus en détails à la lecture de la description faite ci-après, en référence aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples purement illustratifs et non limitatifs, dans lesquels :
- La figure 1 illustre, selon une vue en perspective schématique, un appareil de cuisson d'aliments sous pression à verrouillage à baïonnette conforme à l'invention, avec le couvercle reposant librement sur la cuve en configuration de déverrouillage, l'appareil en question étant pourvu d'un organe de commande du verrouillage/déverrouillage mobile relativement au couvercle et se trouvant en l'espèce dans une position déployée correspondant au déverrouillage.
 - 15
 - La figure 2 illustre, selon une vue schématique en perspective plongeante, un sous-ensemble de cuve faisant partie de l'appareil de la figure 1, le sous-ensemble de cuve incluant une cuve métallique destinée à recevoir les aliments ainsi qu'une première et une deuxième poignée de cuve attachées à la cuve pour manipuler cette dernière.
 - 20
 - La figure 3 illustre un sous-ensemble de couvercle qui fait partie de l'autocuiseur de la figure 1, et qui est destiné à coopérer avec le sous-ensemble de cuve de la figure 2, ledit sous-ensemble de couvercle incluant non seulement un couvercle métallique mais également un support relativement auquel ledit couvercle peut pivoter, ainsi que l'organe de commande du verrouillage/déverrouillage qui est monté sur le support en question.
 - 25

- La figure 4 illustre le sous-ensemble de couvercle de la figure 3 représenté sous un autre angle.
- La figure 5 illustre, selon une vue de dessus, l'appareil de cuisson de la figure 1 avec le couvercle rapporté sur la cuve et centré entre les poignées de cuves de manière à ne pas entrer en contact avec ces dernières.
- Les figures 6 et 7 illustrent des détails de la figure 5, respectivement en vue de dessus et de côté.
- La figure 8 est une vue en coupe du détail de la figure 7.
- La figure 9 est une vue de dessus de l'autocuiseur des figures précédentes lors du passage de la configuration de déverrouillage à la configuration de verrouillage, le couvercle métallique venant en appui latéral contre la première butée solidaire de la première poignée de cuve, la vue de la figure 9 étant localement écorchée au niveau du couvercle pour permettre de visualiser une zone où un jeu est maintenu entre une rampe de cuve et le couvercle.
- La figure 10 est une vue agrandie d'un détail correspondant à la zone écorchée de la figure 9.
- La figure 11 est une vue de dessus de l'autocuiseur des figures précédentes pendant le passage de la configuration de verrouillage à la configuration de déverrouillage, le couvercle venant en appui latéral contre une deuxième butée solidaire de la première poignée de cuve.
- La figure 12 est une vue de dessous de l'autocuiseur de la figure 11 montrant l'existence d'un jeu entre le couvercle et une rampe de cuve au voisinage d'une zone située de manière diamétralement opposée à la zone de contact entre le couvercle et la deuxième butée.

Comme illustré aux figures, l'invention concerne un appareil de cuisson 1 d'aliments sous pression, destiné à assurer la cuisson de différents aliments à un niveau de pression supérieur à la pression atmosphérique, en présence de vapeur, et par exemple de vapeur d'eau. Ladite vapeur est générée par le chauffage, au sein de l'appareil 1 et en présence des aliments, d'un liquide de cuisson, par exemple un liquide aqueux. L'appareil 1 selon l'invention est préférentiellement destiné à un usage domestique, étant entendu toutefois que l'invention peut également concerner des appareils professionnels ou semi-professionnels. L'appareil 1 conforme à l'invention est avantageusement conçu pour monter en pression exclusivement sous l'effet d'une source de chauffe (embarquée ou externe), sans apport de pression externe. L'appareil 1 de cuisson d'aliments sous pression constitue donc un autocuiseur, destiné préférentiellement à être disposé sur une plaque de cuisson indépendante pour en chauffer le contenu. L'appareil de cuisson 1 conforme à l'invention comporte au moins une cuve métallique 2 formant récipient de cuisson, destiné à accueillir les aliments à cuire et présentant en l'espèce sensiblement une symétrie de révolution selon un axe vertical central X-X', lequel s'étend selon une direction qui s'apparente à la direction verticale lorsque l'appareil 1 est en fonctionnement normal, c'est-à-dire repose sur un plan horizontal. La cuve 2 est de manière classique réalisée, de préférence entièrement, en un matériau métallique, par exemple en acier inoxydable ou en aluminium, de préférence par emboutissage d'un flan discoïde en métal. La cuve 2 comprend un fond 2A, qui est par exemple un fond thermo-conducteur multicouches. La cuve 2 comprend également une paroi latérale annulaire 2B qui s'élève entre ledit fond 2A et un bord supérieur 2C, qui est en l'espèce de forme circulaire, et qui délimite une ouverture d'accès à l'intérieur de la cuve 2. La conformation de ce bord supérieur 2C sera décrite plus en détails dans ce qui suit, en relation avec les moyens de verrouillage de l'appareil 1.

Avantageusement, et comme illustré aux figures, l'appareil de cuisson 1 comprend au moins une première poignée de cuve 2D fixée à ladite cuve pour permettre à un utilisateur de manipuler la cuve 2 par l'intermédiaire de ladite première poignée de cuve 2D. Cette dernière est fixée à ladite cuve 2 de façon à faire saillie extérieurement de cette dernière. Dans le mode de réalisation illustré aux figures, ladite première poignée de cuve 2D est

montée sur la face externe de la paroi latérale 2B de la cuve 2, de façon à s'étendre radialement vers l'extérieur de la cuve 2 et à former ainsi une prise destinée à être attrapée manuellement par l'utilisateur pour manipuler la cuve 2 (par exemple pour la soulever et la déplacer). Dans le mode de réalisation illustré aux figures, l'appareil de cuisson 1

5 comprend également une deuxième poignée de cuve 2E, qui est de préférence identique à la première poignée de cuve 2D, lesdites première et deuxième poignées 2D, 2E étant avantageusement fixées sur la paroi latérale 2B de la cuve 2, de façon diamétralement opposée par rapport à l'axe central X-X', lesdites poignées de cuve 2D, 2E étant en l'espèce disposées à proximité du bord supérieur libre 2C de la

10 cuve 2. Il est toutefois parfaitement envisageable que la cuve 2 ne soit munie que d'une seule poignée de cuve 2D, ou de plus de deux poignées de cuve (par exemple trois ou quatre), sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention.

L'appareil 1 conforme à l'invention comprend également un couvercle métallique 3 indépendant de la cuve 2, c'est-à-dire qui n'est pas lié à la cuve 2 (notamment pas lié par

15 une charnière), et peut être librement séparé de la cuve 2. Le couvercle 3 métallique indépendant est destiné à être rapporté sur la cuve 2, c'est-à-dire en l'espèce à venir coiffer cette dernière, pour passer d'une configuration de déverrouillage (illustrée aux figures 1 et 5) dans laquelle le couvercle 3 repose librement sur la cuve 2, à une configuration de verrouillage (illustré à la figure 11) dans laquelle le couvercle 3 est attaché

20 à la cuve 2 pour former avec elle une enceinte de cuisson apte à monter en pression, c'est-à-dire une enceinte de cuisson suffisamment hermétique pour permettre la montée en pression de l'appareil 1. Afin d'obtenir ce caractère hermétique, étanche, l'appareil 1 inclut avantageusement une garniture d'étanchéité, formée de préférence par un joint annulaire souple 4, en élastomère par exemple, destiné à être interposé entre le

25 couvercle 3 et la cuve 2, pour empêcher ainsi toute fuite incontrôlée de vapeur et/ou d'air entre l'intérieur de l'enceinte et l'extérieur. Le joint 4 comporte par exemple un talon 4A à partir duquel s'étendent vers l'intérieur une lèvre supérieure 4B et une lèvre inférieure 4C (voir figure 8).

Le joint 4 est donc interposé entre la cuve 2 et le couvercle 3, de sorte que lorsque le couvercle 3 repose librement sur la cuve 2, en configuration de déverrouillage, ledit couvercle 3 repose plus précisément sur le joint 4 interposé entre la cuve 2 et le couvercle 3. Le couvercle 3 est de manière classique réalisé, de préférence entièrement, en un matériau métallique qui est de préférence le même que celui de la cuve 2, par exemple l'acier inoxydable ou l'aluminium. Le couvercle 3 présente avantageusement une forme conjuguée à celle de la cuve 2, par exemple une forme globalement discoïde, et s'étend avantageusement dans un plan moyen sensiblement parallèle au plan moyen d'extension du fond 2A de la cuve 2 (c'est-à-dire un plan sensiblement horizontal en l'espèce) lorsqu'il est rapporté et verrouillé sur cette dernière. Dans le mode de réalisation illustré aux figures, le couvercle 3 inclut un élément de couverture discoïde 3A, à partir de la périphérie duquel s'étend un bord tombant annulaire 3B. L'élément de couverture discoïde 3A est avantageusement de forme et dimensions conjuguées à celles de l'ouverture d'accès délimitée par le bord supérieur libre 2C de la paroi latérale annulaire 2B de la cuve 2, tandis que le bord tombant annulaire 3B forme une ceinture annulaire, par exemple de forme sensiblement cylindrique ou tronconique, qui s'élève entre un premier bord circulaire 30B solidaire de l'élément de couverture discoïde 3A (en l'espèce au niveau de la périphérie de ce dernier) et un second bord circulaire libre 31B. Comme illustré aux figures, l'élément de couverture discoïde 3A s'étend globalement selon un plan moyen horizontal, c'est-à-dire en l'espèce parallèle au plan moyen d'extension du fond 2A de la cuve 2 lorsque le couvercle 3 est associé à la cuve 2 pour former l'enceinte de cuisson, tandis que la ceinture annulaire 3B s'étend sensiblement verticalement, c'est-à-dire parallèlement à l'axe central X-X'. Cela n'exclut bien entendu aucunement que l'élément de couverture discoïde 3A puisse être, tel qu'illustré aux figures, légèrement bombé ou incurvé localement, par exemple pour accueillir un mécanisme de commande. Dans ce mode de réalisation, le couvercle 3 est ainsi destiné à venir coiffer de façon sensiblement ajustée le sommet de la cuve 2, de sorte que le bord tombant annulaire 3B entoure par l'extérieur le sommet de la paroi latérale annulaire 2B et le bord supérieur libre 2C, tandis que l'élément de couverture discoïde 3A repose en appui sur la cuve 2 au niveau du bord libre 2C, par l'intermédiaire du joint d'étanchéité 4 interposé entre la cuve 2 et le couvercle 3.

La cuve 2 et le couvercle 3 constituent ainsi des enveloppes métalliques respectives complémentaires, qui une fois associées forment une enveloppe métallique résultante délimitant un volume fermé au sein duquel les aliments sont destinés à cuire sous pression de vapeur. A cette fin, l'appareil 1 de cuisson d'aliments sous pression conforme à l'invention comprend avantageusement un moyen de régulation de pression 5, comme par exemple une soupape, montée de préférence sur le couvercle 3 et agencée pour maintenir la pression régnant dans l'enceinte de cuisson à une valeur prédéterminée sensiblement constante, dite pression de fonctionnement, laquelle excède la pression atmosphérique d'une valeur qui est comprise par exemple entre sensiblement 10 et 120 kPa, de préférence de l'ordre de 100 kPa. Le principe de fonctionnement général d'un tel moyen de régulation de pression est bien connu en tant que tel, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de le décrire plus avant ici. L'appareil 1 de cuisson d'aliments sous pression peut comporter d'autres organes de fonctionnement (par exemple un moyen de sécurité à l'ouverture, une soupape de sécurité à la surpression, *etc.*).

15 L'appareil 1 conforme à l'invention est pourvu d'un système de verrouillage du couvercle 3 relativement à la cuve 2, afin de permettre à l'enceinte de cuisson formée par l'association de la cuve 2 et du couvercle 3 en configuration de verrouillage d'atteindre au moins la pression de fonctionnement susvisée, sans risque de voir le couvercle 3 échapper sous l'effet de la pression régnant au sein de l'enceinte. En d'autres termes, le système de verrouillage est conçu pour attacher, en configuration de verrouillage, le couvercle 3 à la cuve 2, en établissant une liaison mécanique entre la cuve 2 et le couvercle 3 qui soit suffisamment robuste pour empêcher le couvercle 3 de se séparer de la cuve 2 sous l'effet de la montée en pression au sein de l'enceinte de cuisson. De préférence, l'appareil 1 est pourvu d'un système de verrouillage à baïonnette qui inclut des rampes interverrouillables de cuve 6A - 6H et de couvercle 7A - 7H qui font respectivement partie de la cuve 2 et du couvercle 3. Ledit système de verrouillage à baïonnette est conçu, comme cela est bien connu en tant que tel, pour assurer le verrouillage et le déverrouillage du couvercle 3 relativement à la cuve 2 par pivotement du couvercle 3 relativement à la cuve 2 selon l'axe central X-X'. Ce pivotement peut faire ainsi passer l'appareil 1 d'une configuration d'attente de verrouillage (configuration de déverrouillage), dans laquelle le couvercle 3 est rapporté

sur la cuve 2 et repose librement sur cette dernière, à la configuration de verrouillage précitée, dans laquelle la cuve 2 et le couvercle 3 interagissent, par l'intermédiaire de leurs rampes interverrouillables 6A - 6H, 7A - 7H respectives pour empêcher leur libre séparation, et inversement. Comme cela est bien connu en tant que tel, les rampes de cuve 6A - 6H et de couvercle 7A - 7H sont destinées à coopérer deux-à-deux, de sorte que chaque rampe 7A - 7H de couvercle est amenée, par rotation du couvercle 3 relativement à la cuve 2, à passer sous une excroissance correspondante de cuve 6A - 6H pour verrouiller le couvercle 3 relativement à la cuve 2. Dans le mode de réalisation illustré aux figures, les rampes 6A - 6H de cuve sont formées par un rebord annulaire qui déborde radialement vers l'extérieur à partir du bord supérieur 2C, des encoches étant ménagées à travers ledit rebord annulaire pour permettre le passage des rampes de couvercle 7A - 7H, de sorte que les portions dudit rebord annulaire qui s'étendent entre chaque encoche forment les rampes de cuves 6A - 6H respectives destinées à coopérer avec les rampes de couvercle 7A - 7H. Ainsi, lorsque le couvercle 3 vient coiffer la cuve 2, les rampes de couvercle 7A - 7H peuvent passer par les encoches pour se retrouver plus bas que le rebord annulaire précité. Il suffit ensuite de faire simplement tourner le couvercle 3 relativement à la cuve 2 selon l'axe central de rotation X-X' pour décaler angulairement les rampes de couvercle 7A - 7H et les encoches du rebord annulaire de la cuve 2, pour amener les rampes de couvercle 7A - 7H sous et contre les rampes de cuve 6A - 6H, réalisant de cette manière un verrouillage « à baïonnette ». Quant aux rampes de couvercles 7A - 7H, elles sont par exemple formées, comme cela est par ailleurs bien connu en tant que tel, par des languettes obtenues par repliement localisé vers l'intérieur du bord libre 31B du bord tombant annulaire 3B du couvercle 3. L'invention n'est toutefois pas limitée à la conformation spécifique des rampes de cuve 6A - 6H et de couvercle 7A - 7H décrite dans ce qui précède, et il est par exemple parfaitement envisageable de mettre en œuvre des rampes de couvercle 7A - 7H formées par des éléments volumiques emboutis, sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention. L'invention n'est pas non plus limitée à un appareil 1 mettant en œuvre un système de verrouillage à baïonnette, et concerne tout appareil dans lequel le passage de la configuration de déverrouillage à la configuration de verrouillage ou inversement implique au moins une rotation du couvercle 3 alors qu'il repose sur la cuve 2.

Dans une telle conception basée sur une rotation du couvercle 3 pour passer de la configuration de déverrouillage à la configuration de verrouillage ou inversement, le couvercle 3 est également susceptible de subir, à l'occasion du passage de la configuration de déverrouillage à la configuration de verrouillage ou inversement, un déplacement en translation relativement à la cuve 2 dans un plan perpendiculaire audit axe central de rotation X-X'.

En d'autres termes, le couvercle 3, lorsqu'il est déplacé relativement à la cuve 2 entre les configurations de déverrouillage et de verrouillage, peut être susceptible de se déplacer en translation dans un plan horizontal perpendiculaire à l'axe central de rotation X-X', sous l'effet de la manipulation directe ou indirecte du couvercle 3 par l'utilisateur pour le faire passer d'une configuration à l'autre. La présence de ces mouvements parasites de translation du couvercle 3 dans un plan horizontal perpendiculaire à l'axe central de rotation X-X' est accentuée par le caractère relativement instable du positionnement du couvercle 3 sur la cuve 2 lorsque le couvercle 3 repose librement sur la cuve 2, en raison de la présence du joint souple 4 interposé entre la cuve 2 et le couvercle 3.

Dans le cas, non illustré aux figures, où le couvercle 3 est simplement doté d'une poignée de couvercle fixe, par l'intermédiaire de laquelle l'utilisateur peut imprimer au couvercle 3 un mouvement de rotation selon l'axe central X-X', les mouvements parasites de translation du couvercle 3 proviennent essentiellement de l'inévitable imperfection du mouvement imprimé manuellement par l'utilisateur au couvercle 3, mouvement qui inclut inévitablement une ou plusieurs composantes en translation.

Dans le mode de réalisation illustré aux figures, les mouvements parasites susceptibles d'être subis par le couvercle 3 entre ses configurations de déverrouillage et de verrouillage sont essentiellement impartis, de manière non souhaitée, par un mécanisme de commande manuelle du pivotement du couvercle 3 monté sur ce dernier. Plus précisément, dans le mode de réalisation avantageux illustré aux figures, l'appareil 1 comprend un support 8 auquel ledit couvercle 3 est attaché, en l'espèce de façon

permanente, afin de former un sous-ensemble unitaire comprenant au moins lesdits support 8 et couvercle 3.

Comme cela ressortira plus en détails de ce qui suit, le couvercle 3 est attaché au support 8 de façon à être mobile relativement à ce dernier, et en particulier de façon à pouvoir pivoter relativement au support 8 selon ledit axe central X-X', selon une course angulaire correspondant à la course angulaire requise pour faire passer l'appareil 1 de sa configuration de déverrouillage (dans laquelle le couvercle 3 repose librement sur la cuve 2 par l'intermédiaire du joint 4) à sa configuration de verrouillage, et inversement. Avantageusement, le support 8 se présente, dans le mode de réalisation illustré aux figures, sous la forme d'une traverse, c'est-à-dire d'une pièce sensiblement allongée qui s'étend diamétralement sur le couvercle 3 et qui se prolonge en l'espèce à chacune de ses extrémités par des bords tombants respectifs 8A, 8B. Dans ce mode de réalisation, l'appareil 1 comprend en outre un organe de commande 9 du verrouillage/déverrouillage qui est d'une part attaché au support 8 par une liaison mécanique autorisant le déplacement manuel dudit organe de commande 9 relativement audit support 8, et d'autre part connecté au couvercle 3 par un dispositif de transformation dudit déplacement manuel de l'organe de commande 9 en pivotement du couvercle 3 relativement au support 8 selon ledit axe central de rotation X-X'. L'organe de commande 9 est donc avantageusement conçu pour être manipulé par l'utilisateur, de façon à permettre à ce dernier de contrôler le système de verrouillage à baïonnette afin de pouvoir faire passer, par actionnement manuel de l'organe de commande 9, l'appareil 1 de sa configuration de déverrouillage (configuration d'attente de verrouillage) à sa configuration de verrouillage, et inversement. L'organe de commande 9 est attaché au support 8, en l'espèce de façon permanente, par une liaison mécanique autorisant le déplacement manuel de l'organe de commande 9 relativement au support 8. L'organe de commande 9 est par ailleurs connecté au couvercle 3 par le dispositif de transformation précité qui est conçu pour convertir le mouvement de l'organe de commande 9 en mouvement rotatif du couvercle 3 relativement au support 8, de sorte que l'utilisateur peut ainsi commander le verrouillage et le déverrouillage par pivotement du couvercle 3 relativement au support 8 par simple

manipulation de l'organe de commande 9, sans que l'utilisateur n'ait à imprimer lui-même un mouvement de rotation au couvercle 3.

L'invention n'est pas limitée à un dispositif de transformation spécifique, et l'homme du métier pourra mettre en œuvre tout dispositif de transformation adapté, selon la nature du mouvement de l'organe de commande 9, en utilisant les composants mécaniques habituels (du genre : roues dentées, cames, leviers, biellettes, etc.) requis.

Avantageusement, la liaison mécanique entre le support 8 et l'organe de commande 9 est conçu pour que le déplacement manuel de l'organe de commande 9 soit formé par au moins un déplacement en rotation de l'organe de commande 9 autour d'un axe de rotation Y-Y' parallèle à une direction sécante à l'axe central de rotation X-X' (comme illustré aux figures) et/ou par au moins un déplacement en translation de l'organe de commande 9 (mode de réalisation non représenté). Afin de sensiblement empêcher le support 8 de pouvoir pivoter relativement à la cuve 2 selon l'axe central de rotation X-X' lors dudit déplacement manuel de l'organe de commande 9, les support 8 et cuve 2 sont avantageusement conçus, comme illustré aux figures, pour interagir, lorsque le couvercle 3 est rapporté sur la cuve 2 pour former l'enceinte de cuisson. En d'autres termes, l'association du couvercle 3 et de la cuve 2 dans la configuration de déverrouillage illustrée par exemple à la figure 1 entraîne automatiquement un interverrouillage du support 8 et de la cuve 2, empêchant le support 8 de tourner selon l'axe central X-X' tout en reposant sur la cuve 2. Ce verrouillage de la position angulaire relative du support 8 et de la cuve 2 permet au support 8 de jouer le rôle d'un bâti fixe immobile relativement à la cuve 2 et par rapport auquel le couvercle 3 peut pivoter autour de l'axe vertical central X-X' selon une course angulaire prédéterminée pour passer d'un état déverrouillé à un état verrouillé et inversement. A cette fin, lesdits support 8 et cuve 2 sont pourvus respectivement d'au moins une première conformation de support 80 et d'au moins une première conformation de cuve 20 complémentaires destinées à coopérer par emboîtement lorsque le couvercle 3 est rapporté sur la cuve 2 pour former l'enceinte de cuisson (figure 1). Ledit emboîtement permet de verrouiller la position angulaire relative du support 8 et de la cuve 2 dans un plan perpendiculaire audit axe central de rotation X-X'. Dans le mode de réalisation illustré

aux figures, la cuve 2 est pourvue de deux conformations de cuve 20, 21 disposées de manière diamétralement opposée relativement à l'axe vertical central X-X' et fixées sur la face externe de la paroi latérale 2B de la cuve 2, tandis que le support 8 comporte quant à lui deux conformations de support 80, 81 complémentaires disposées de manière diamétralement opposée sur le couvercle 3 relativement à l'axe vertical central X-X', lesdites conformations de support 80, 81 étant en l'espèce avantageusement disposées en regard de la face extérieure 301B du bord tombant annulaire 3B du couvercle 3. Dans le mode de réalisation illustré aux figures, la première conformation de support 80 est formée par le premier bord tombant 8A de la traverse constituant avantageusement le support 8, tandis que la deuxième conformation de support 81 est formée par le deuxième bord tombant 8B de la traverse en question. Quant à la première conformation de cuve 20 elle est avantageusement portée par ladite première poignée de cuve 2D, et est formée par exemple par un logement destiné à recevoir la première conformation de support 80 complémentaire. Une conception similaire est mise en œuvre en ce qui concerne la deuxième conformation de cuve 21, destinée à recevoir la deuxième conformation de support 81, ladite deuxième conformation de cuve 20 étant de préférence portée par la deuxième poignée de cuve 2E. Le support 10, en ce compris ses bords tombants 8A, 8B formant respectivement les première et deuxième conformations de support 80, 81, de même que les première et deuxième poignées de cuves 2D, 2E formant les première et deuxième conformations de cuves 20, 21, sont avantageusement réalisées en matière plastique.

Chaque conformation de cuve 20, 21 forme ainsi préférentiellement un élément femelle tandis que chaque conformation de support 80, 81 forme un élément mâle complémentaire dudit élément femelle. Lorsque l'utilisateur rapporte le sous-ensemble de couvercle (formé par le couvercle 3, le support 8 et l'organe de commande 9) sur le sous-ensemble de cuves (formé par la cuve 2 et ses poignées 2D, 2E conformées pour constituer les première et deuxième conformations de cuve 20, 21), les bords tombants 8A, 8B du support 8 viennent se loger dans les logements complémentaires correspondant aux première et deuxième conformations de cuves 20, 21, le couvercle 3 reposant librement sur la cuve 2 par l'intermédiaire du joint d'étanchéité 4. Dans cette configuration de

déverrouillage, illustré par la figure 1, le couvercle 3 est prêt à être verrouillé par manipulation de l'organe de commande 9.

Ce dernier se présente avantageusement sous la forme d'un élément rotatif du type poignée, levier, manette ou anse et/ou d'un élément coulissant tel qu'un bouton-poussoir, un curseur ou autre. Dans le mode de réalisation préférentiel illustré aux figures, l'organe de commande 9 se présente sous la forme d'une anse pivotante montée à rotation selon un axe radial Y-Y' perpendiculaire à l'axe vertical central X-X'. L'anse en question peut ainsi évoluer par rotation selon l'axe de rotation Y-Y' entre une position déployée (figure 1) correspondant à la configuration de déverrouillage, dans laquelle l'anse fait saillie verticalement au droit du couvercle 3 et du support 8, et une position rabattue (figure 11) correspondant au verrouillage dans laquelle l'anse formant l'organe de verrouillage 9 est rabattue vers le support 8 et le couvercle 3. La course angulaire de l'anse formant l'organe de commande 9 entre ses deux positions extrêmes est par exemple de l'ordre de 90°.

Le dispositif de transformation qui transforme le déplacement manuel de l'organe de commande 9 en pivotement du couvercle 3 relativement au support 8 selon ledit axe central de rotation X-X' est par exemple conforme à l'enseignement de l'un et/ou l'autre des demandes de brevets européens publiées sous les numéros suivants : EP- 3 100 652, EP-3 100 653, EP-3 100 654 et EP-3 100 655, et dont le contenu intégral est incorporé par référence. Le dispositif de transformation en question est basé en particulier, conformément à l'enseignement des demandes de brevets européens précitées, sur un système à cames et biellettes. La commande de la rotation du couvercle 3 relativement à la cuve 2, pour passer de la configuration de verrouillage à la configuration de déverrouillage ou inversement, entraîne en pratique non seulement la rotation du couvercle 3 relativement à la cuve 2 selon l'axe central de rotation X-X', mais également et simultanément un léger déplacement intempestif du sous-ensemble de couvercle, et donc du couvercle 3, en translation dans un plan perpendiculaire à l'axe central de rotation X-X', en raison de composantes parasites de déplacement imparties par la manipulation de l'organe de commande 9 et/ou le dispositif de transformation précité. En particulier ce dernier présente, lorsqu'il est conforme à l'enseignement des demandes de brevets

européens mentionnées précédemment, un caractère non symétrique et déséquilibré entraînant l'apparition de légers efforts parasites en translation.

La coopération entre les conformations de support 80, 81 et de cuve 20, 21 est susceptible de limiter ces déplacements en translation parasite dans un plan perpendiculaire à l'axe central de rotation X-X', mais avec toutefois une efficacité très difficile à contrôler en raison notamment des multiples jeux à prendre en considération, compte-tenu de la multiplicité de pièces concernées dans la chaîne de cotes (cuve 2, poignées 2D, 2E, couvercle 3, support 8, organe de commande 9, joint 4, dispositif de transformation de mouvement incluant lui-même une multiplicité de pièces en mouvement...). Le déplacement intempestif du couvercle 3 en translation perpendiculairement à l'axe central de rotation X-X' dépend donc de toute la reprise de jeux de tous les composants mécaniques concernés, ce qui rend la maîtrise et la limitation de ce mouvement parasite en translation horizontale très difficiles, sinon impossibles en pratique.

Il résulte ainsi un risque de mise en contact localisé du couvercle 3 et de la cuve 2, et plus précisément de la face interne 300B du bord tombant 3B et du bord latéral libre des rampes de cuves 6A - 6H. Ce contact, même localisé, entraîne des frottements métal/métal qui nuisent au bon fonctionnement de l'organe de commande 9 et à l'ergonomie d'utilisation. L'utilisateur est en effet contraint, pour surmonter les forces de réaction résultant de ces frottements intempestifs métal/métal, d'exercer un effort supplémentaire pour verrouiller ou déverrouiller le couvercle 3 relativement à la cuve 2.

Afin de surmonter ce problème et limiter le risque de survenance de frottements métal/métal entre la cuve 3 et le couvercle 2, l'invention propose de limiter le déplacement du couvercle 3 par rapport au centre de l'appareil (matérialisé par l'axe vertical central X-X') dans le plan perpendiculaire à l'axe central de rotation X-X' lors de la manipulation de l'appareil 1 pour le faire passer de cette configuration de déverrouillage à sa configuration de verrouillage ou inversement. Pour cela, l'appareil 1 comprend au moins une première butée 10 non métallique fixée à la cuve 2 et disposée relativement au couvercle 3 pour limiter la course dudit déplacement en translation du couvercle 3 selon une première

direction D1, par mise en appui du couvercle 3 contre ladite première butée 10. La première butée 10 est donc fixée à la cuve 2, c'est-à-dire qu'elle est attachée de manière permanente directement à la cuve 2, dans une position fixe par rapport à cette dernière. La position de la première butée 10 relativement à la cuve 2 est choisie pour que le couvercle, lorsqu'il se déplace en translation selon la première direction D1 dans un plan perpendiculaire à l'axe central de rotation X-X', vienne en contact direct contre ladite première butée 10 et soit ainsi empêché, par cette mise en butée, de poursuivre sa course en translation selon la première direction D1. Cette mise en appui du couvercle 3 contre la première butée 10 empêche ainsi le couvercle 3 de poursuivre sa translation et de venir localement directement en appui contre la cuve 2 selon un contact métal/métal. Plus précisément, la première butée 10 permet, lorsque le couvercle 3 se déplace en translation selon la première direction D1, d'empêcher le couvercle 3 de venir au contact direct de la cuve 2 dans un secteur angulaire de la cuve 2 qui est sensiblement diamétralement opposée au secteur angulaire où est positionné la première butée 10. De cette façon, lorsque le couvercle 3 subit, à l'occasion du passage de la configuration de déverrouillage à la configuration de verrouillage ou inversement, un déplacement en translation selon la première direction D1 dans le plan perpendiculaire à l'axe central de rotation X-X', le couvercle 2 viendra d'abord en contact avec la première butée 10, avant pouvoir de venir en contact avec la cuve 2 (ce que lui interdit en réalité la première butée 10).

Cela signifie que l'appareil 1 selon l'invention est capable de mettre en œuvre la séquence suivante :

- le couvercle 3 repose librement sur la cuve 2, de manière centrée de sorte qu'il ne se trouve sensiblement pas en contact avec la cuve 2 sur l'ensemble de son périmètre (figure 5) et qu'il n'est pas non plus en contact avec la première butée 10 (existence d'un jeu J0 non nul entre la première butée 10 et la face externe 301A du bord tombant annulaire 3B du couvercle 3);
- l'utilisateur entraîne le couvercle 3 en rotation pour passer de la configuration de déverrouillage à la configuration de verrouillage, ce qui entraîne simultanément un déplacement parasite en translation du couvercle 3 relativement à la cuve 2 selon la

première direction D1, dans un plan perpendiculaire à l'axe central de rotation X-X' (figure 9);

- le couvercle 3 progresse alors en translation selon la direction D1 jusqu'à venir en butée contre la première butée 10, qui empêche le couvercle 3 de venir en contact, dans la zone diamétralement opposée Z0, avec la cuve 2 (existence d'un jeu J1 non nul entre la cuve 2 et la face interne 300B du bord tombant annulaire 3B du couvercle 3) ; le couvercle tourne concomitamment selon l'axe central de rotation X-X', tout en frottant contre ladite première butée 10 ; ce frottement est cependant beaucoup moins incommodant pour l'utilisateur que le frottement métal/métal rencontré dans l'art antérieur, car il génère une résistance à la rotation beaucoup plus faible en raison de la mise en contact de métal d'une part (le couvercle 3) et d'un matériau non métallique d'autre part (la première butée 10) ; l'invention permet donc d'éviter un contact métal/métal qui nuit à l'ergonomie et au bon fonctionnement de l'appareil 1.

Avantageusement, la première butée 10 est réalisée en matière plastique, ce qui permet un contact plastique/métal particulièrement avantageux sur le plan tribologique. Dans ce mode de réalisation préférentiel, illustré aux figures, le couvercle 3 en rotation frotte donc directement contre la première butée 10 en plastique, le contact métal/plastique minimisant les forces de réactions s'opposant au déplacement en rotation du couvercle 3 relativement à la cuve 2 selon l'axe central de rotation X-X'. L'invention n'est toutefois pas limitée à la mise en œuvre d'une première butée 10 en matière plastique, et d'autres matériaux synthétiques ou naturels peuvent parfaitement être envisagés sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention. De façon préférentielle, la première butée 10 est réalisée en un matériau thermodurcissable, comme par exemple une résine phénol-formaldéhyde, telle que la Bakélite®, qui s'avère particulièrement avantageux sur le plan tribologique, notamment lorsque le couvercle 3 est réalisé en aluminium ou en acier inoxydable. Il est cependant tout à fait envisageable d'employer d'autres matériaux plastiques, comme par exemple un matériau thermoplastique, sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention.

De préférence, la première butée 10, et plus précisément la surface de butée de cette dernière contre laquelle est destiné à venir en appui le couvercle 3, s'inscrit dans un cercle de diamètre d_0 qui est lié au diamètre hors tout d_1 du couvercle 3 (correspondant au diamètre du bord tombant cylindrique 3B) par la formule suivante :

$$d_0 = n \times d_1$$

où n est compris entre 1,002 et 1,01, de préférence entre 1,005 et 1,008, par exemple environ égal à 1,007, afin d'obtenir un jeu J_0 entre la première butée 10 et le couvercle 3 en position centrée qui permettent d'obtenir l'effet recherché de limitation en translation.

L'invention a permis de mettre en évidence qu'un jeu J_0 compris entre 0,2 mm et 1 mm, de préférence compris entre sensiblement 0,5 mm et 0,9 mm, par exemple égal à environ 0,8 mm, lorsque le couvercle se trouve dans la position centrée de la figure 5, permet de limiter de manière très significative le risque de frottement métal/métal entre la cuve 2 et le couvercle 3 et l'inconfort qui en résulte en matière d'utilisation.

De préférence, ladite première butée 10 non métallique présente une forme angulaire, c'est-à-dire une forme en « coin », saillante, pour favoriser un contact ponctuel entre lesdits première butée 10 non métallique et couvercle 3 métallique, ce qui limite les effets de freinage dus aux frottements.

Dans le mode de réalisation illustré aux figures, la première butée 10 est positionnée en regard dudit bord tombant annulaire 3B du couvercle 3, lorsque ce dernier est rapporté sur la cuve 2, pour que ladite limitation de la course soit obtenue par mise en appui dudit bord tombant annulaire 3B contre la première butée 10. Le couvercle 3 est donc conçu, lorsqu'il subit le déplacement intempestif en translation dans le plan horizontal perpendiculaire à l'axe central de rotation $X-X'$, pour que la face externe 301B de son bord tombant 3B vienne localement en appui contre la première butée 10. Ainsi, en configuration de déverrouillage, le bord tombant annulaire 3B du couvercle 3 est interposé localement entre d'une part la première butée 10, et d'autre part le bord le plus extérieur de la cuve 2, correspondant par exemple au bord libre 60E de l'une des languettes formant rampe de

cuve 6E. Ainsi, lorsque l'utilisateur sollicite manuellement l'organe de commande 9, pour faire passer le couvercle 3 de l'une de ses configurations de déverrouillage ou verrouillage à l'autre, il va simultanément contraindre le couvercle 3 en translation selon la première direction D1, rapprochant ainsi localement, dans la zone Z0, la face interne 300B du bord tombant 3B et le bord libre 60A de la rampe de cuve 6A présente dans cette zone Z0. Toutefois, la face externe 301B du bord tombant 3B va venir en contact et en appui contre la première butée 10 avant que la face interne du bord tombant 3B ne puisse venir au contact du bord extérieur libre 60A de la rampe de cuve 6A, un jeu J1, par exemple compris entre 0,2 et 1 mm, de préférence entre 0,5 et 0,9 mm, étant ainsi maintenu localement entre la cuve 2 (et plus précisément la rampe de cuve 6A) et le couvercle 3 (et plus précisément la face interne 300B du bord tombant 3B). Un jeu radial, correspondant localement au jeu J1 précité, est ainsi ménagé entre le couvercle 3 et la cuve 2 lorsque le couvercle 3 repose sur la cuve 2 et est en appui contre la première butée 10.

Avantageusement, ladite première butée 10 non métallique est portée par ladite première poignée de cuve 2D, et de façon encore plus avantageuse ladite première butée 10 non métallique vient de matière avec ladite première poignée de cuve 2D. En d'autres termes, dans le mode de réalisation préférentiel illustré aux figures, l'appareil 1 comprend une seule et même pièce, qui joue à la fois le rôle de première poignée de cuve 2D et de première butée 10. Par exemple, la première poignée 2D présente une forme sensiblement annulaire avec une excroissance localisée formant ladite première butée 10 non métallique. De préférence, la première poignée 2D présente plus précisément une première portion arrondie formant moyen de préhension et destinée à être saisie à la main par l'utilisateur, cette première portion arrondie s'étendant entre deux extrémités reliées entre elles par une portion de garde, laquelle est incurvée pour délimiter le logement correspondant à la première conformation de cuve 20 évoquée précédemment. L'une des extrémités en question est dotée d'une excroissance en coin formant avantageusement la première butée 10. Bien évidemment, l'invention n'est absolument pas limitée à ce mode de réalisation particulière, et il est tout à fait envisageable que la première butée 10 soit formée non pas par une excroissance localisée, mais par un patin surfacique, qui donnerait toutefois de moins bons résultats car il ne favoriserait pas un contact ponctuel susceptible

de limiter les frottements. Il est également parfaitement envisageable que la première butée 10 ne soit pas portée ou venue de matière avec la première poignée 2D, mais soit plutôt constituée par une pièce indépendante de la première poignée 2D, fixée de manière séparée sur la cuve 2 par tout moyen approprié (par exemple via un pontet soudé).

- 5 Dans le mode de réalisation préférentiel illustré aux figures, l'appareil 1 comprend avantageusement au moins une deuxième butée 11, de préférence elle aussi non métallique, fixée à la cuve 2 et disposée relativement au couvercle 3 pour limiter la course dudit déplacement translation du couvercle 3 selon une deuxième direction D2 sécante avec ladite première direction D1, par mise en appui du couvercle 3 contre ladite deuxième
10 butée 11. La deuxième butée 11 est donc conçue pour avantageusement jouer le même rôle que la première butée 10, à la seule différence près que ce rôle s'exerce pour limiter le déplacement en translation du couvercle 3 selon la deuxième direction D2. La description qui précède concernant la première butée 10 est donc valable, *mutatis mutandis*, pour la deuxième butée 11. La mise en œuvre de deux butées 10, 11 est particulièrement préféré
15 car elle permet de tenir compte du fait que le déplacement intempestif en translation du couvercle 3 n'est pas forcément le même dans le sens du verrouillage que dans le sens du déverrouillage. Par exemple, dans le mode de réalisation illustré aux figures, les premières et deuxième directions D1, D2 forment entre elles un angle saillant compris entre 10 et 45 degrés, de préférence compris entre 20 et 30 degrés.
- 20 Avantageusement, la deuxième butée 11 non métallique est en matière plastique, et est également portée par la première poignée de cuve 2D, et vient de façon encore plus préférentielle également de matière avec ladite première poignée de cuve 2D, tout comme la première butée 10. Dans ce mode de réalisation particulièrement avantageux, la première poignée de cuve 2D présente avantageusement une forme sensiblement
25 symétrique, chaque extrémité de la portion de garde qui relie les extrémités de la portion courbe de préhension manuelle étant pourvue d'une excroissance localisée, en forme de coin, constituant respectivement la première butée 10 et la deuxième butée 11. De préférence, la deuxième butée 11, et plus précisément la surface de butée de cette

dernière contre laquelle est destiné à venir en appui le couvercle 3, s'inscrit dans le cercle de diamètre d_0 évoqué précédemment.

De manière particulièrement avantageuse, la deuxième poignée 2E est identique à la première poignée 2D, et est disposée sur la cuve 2 de manière diamétralement opposée, en miroir, relativement à la première poignée 2D. Afin d'autoriser un positionnement du sous-ensemble de couvercle dans un sens ou dans l'autre, la deuxième poignée de cuve 2E porte elle aussi des excroissances localisées en forme de coin 12, 13 susceptibles de jouer le rôle des première et deuxième butées 10, 11 lorsque le couvercle 3 repose sur la cuve 2 dans une position décalée de 180° par rapport à la position illustrée aux figures 1, 5, 9 et 11. Il est cependant parfaitement envisageable de mettre en œuvre une conception non symétrique du support 8, auquel cas le couvercle 3 ne peut être rapporté sur la cuve 2 que dans une unique position, ce qui rend inutile de recourir à des excroissances additionnelles 12, 13 susceptibles de jouer le rôle de première et deuxième butée 10, 11. La présence de quatre excroissances formant butées 10, 11, 12, 13, toutes inscrites sur un même cercle de diamètre d_0 satisfaisant la formule précitée, permet avantageusement de contribuer à un autocentrage précis du couvercle 3, en complément de la coopération des conformations de cuve 20, 21 et de support 80, 81 évoquée précédemment.

Le fonctionnement de l'appareil de cuisson 1 illustré aux figures va maintenant être décrit brièvement. L'utilisateur remplit tout d'abord la cuve 2 illustrée à la figure 2 d'aliments à cuire, incluant un liquide de cuisson (eau par exemple). L'utilisateur saisit ensuite le sous-ensemble de couvercle illustré à la figure 3 par l'anse formant l'organe de commande 9 et rapporte le couvercle 3 sur la cuve 2, de sorte que le couvercle 3 repose librement sur la cuve 2 dans une configuration de déverrouillage illustré notamment aux figures 1 et 5. L'utilisateur exerce alors un effort manuel sur l'organe de commande 9 pour le rabattre vers le couvercle 3 afin de verrouiller le couvercle 3 relativement à la cuve 2, c'est-à-dire pour passer de la configuration de déverrouillage à la configuration de verrouillage. L'exercice de cet effort manuel entraîne les phénomènes sensiblement concomitants ou successifs, suivants :

- Le couvercle 3 tourne autour de l'axe central de rotation X-X' en direction de la configuration de verrouillage.
- Le couvercle 3 se déplace légèrement, de manière parasite, en translation selon la première direction D1, dans un plan perpendiculaire à l'axe central de rotation X-X', jusqu'à venir en butée contre la première butée 10, comme illustré à la figure 9. Le jeu J0 devient donc nul. Cette mise en butée permet d'empêcher la face interne 300B du bord tombant annulaire 3B du couvercle 3 de venir frotter latéralement contre le bord libre 60A de la rampe de cuve 6A, un jeu non nul J1, de l'ordre par exemple d'environ 0,8 mm, étant maintenu dans la zone Z0 diamétralement opposée à la zone où la face externe 301B du bord tombant annulaire 3B vient en appui contre la première butée 10.

L'appareil 1 se trouve alors en configuration de verrouillage et peut monter en pression et en température pour cuire les aliments.

À la fin du cycle de cuisson, l'utilisateur exerce sur l'organe de commande 9 une traction manuelle visant à relever l'organe de commande manuelle 9 pour déverrouiller le couvercle 3 relativement à la cuve 2. Cette opération entraîne les deux phénomènes sensiblement concomitants suivants :

- Le couvercle 3 tourne autour de l'axe central de rotation X-X' en direction de la configuration de déverrouillage.
- Le couvercle 3 se déplace légèrement, de manière parasite, en translation selon la première direction D2, dans un plan perpendiculaire à l'axe central de rotation X-X', jusqu'à venir en butée contre la deuxième butée 11, comme illustré à la figure 11. Le jeu J2 devient donc nul. Cette mise en butée permet d'empêcher la face interne 300B du bord tombant annulaire 3B du couvercle 3 de venir frotter latéralement contre le bord libre 60H de la rampe de cuve 6H, un jeu non nul J13, de l'ordre par exemple de 0,8 mm, étant maintenu dans la zone diamétralement opposée à la zone où la face externe 301B du bord tombant annulaire 3B vient en appui contre la deuxième butée 11.

L'invention permet ainsi de limiter drastiquement les contacts métal/métal au verrouillage comme au déverrouillage, ce qui contribue à améliorer considérablement l'ergonomie de fonctionnement et la fiabilité de l'appareil 1.

REVENDICATIONS

1. Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression comportant une cuve (2) métallique, un couvercle (3) métallique indépendant de la cuve (2) et destiné à être rapporté sur la cuve (2) pour passer d'une configuration de déverrouillage dans laquelle le couvercle (3) repose librement sur la cuve (2), à une configuration de verrouillage dans laquelle le couvercle (3) est attaché à la cuve (2) pour former avec elle une enceinte de cuisson apte à monter en pression, le passage de la configuration de déverrouillage à la configuration de verrouillage ou inversement impliquant au moins une rotation du couvercle (3) selon un axe central de rotation (X-X') alors qu'il repose sur la cuve (2), ledit couvercle (3) étant également susceptible de subir, à l'occasion du passage de la configuration de déverrouillage à la configuration de verrouillage ou inversement, un déplacement en translation relativement à la cuve (2) dans un plan perpendiculaire audit axe central de rotation (X-X'), ledit appareil étant caractérisé en ce qu'il comprend au moins une première butée (10) non métallique fixée à la cuve (2) et disposée relativement au couvercle (3) pour limiter la course dudit déplacement en translation du couvercle selon une première direction (D1), par mise en appui du couvercle (3) contre ladite première butée (10).
2. Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il est pourvu d'un système de verrouillage à baïonnette qui inclut des rampes interverrouillables de cuve (6A-6H) et de couvercle (7A-7H).
3. Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il comprend au moins une première poignée de cuve (2D) fixée à ladite cuve (2) pour permettre à un utilisateur de manipuler la cuve (2) par l'intermédiaire de ladite première poignée de cuve (2D), ladite première butée (10) non métallique étant portée par ladite première poignée de cuve (2D).

4. Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon la revendication précédente caractérisé en ce que ladite première butée (10) non métallique vient de matière avec ladite première poignée de cuve (2D).
- 5 5. Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que ladite première butée (10) non métallique présente une forme angulaire pour favoriser un contact ponctuel entre lesdits première butée (10) non métallique et couvercle (3).
- 10 6. Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon les revendications 4 et 5 caractérisé en ce que ladite première poignée (2D) présente une forme sensiblement annulaire avec une excroissance localisée formant ladite première butée (10) non métallique.
- 15 7. Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que ledit couvercle (3) comprend un élément de couverture discoïde (3A) à partir de la périphérie duquel s'étend un bord tombant annulaire (3B), ladite première butée (10) non métallique étant positionnée en regard dudit bord tombant annulaire (3B) lorsque le couvercle (3) est rapporté sur la cuve (2), pour que ladite limitation de la course soit obtenue par mise en appui dudit bord tombant annulaire (3B) contre ladite première butée (10).
- 20 8. Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il comprend un support (8) auquel ledit couvercle (3) est attaché, et en ce qu'il comprend en outre un organe de commande (9) du verrouillage/déverrouillage qui est d'une part attaché audit support par une liaison mécanique autorisant le déplacement manuel dudit organe de commande (9) relativement audit support (8), et d'autre part connecté au couvercle (3)
25 par un dispositif de transformation dudit déplacement manuel de l'organe de commande (9) en pivotement du couvercle (3) relativement au support (8) selon ledit axe central de rotation (X-X').

- 5 9. Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon la revendication précédente caractérisé en ce que ladite liaison mécanique est conçue pour que ledit déplacement manuel de l'organe de commande (9) soit formé par au moins un déplacement en rotation de l'organe de commande (9) autour d'un axe de rotation (Y-Y') parallèle à une direction sécante à l'axe central de rotation (X-X') et/ou par au moins un déplacement en translation de l'organe de commande (9).
- 10 10. Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon l'une quelconque des revendications 8 et 9 caractérisé en ce que lesdits support (8) et cuve (2) sont conçus pour interagir, lorsque le couvercle (3) est rapporté sur la cuve (2) pour former l'enceinte de cuisson, afin de sensiblement empêcher le support (8) de pouvoir pivoter relativement à la cuve (2) selon ledit axe central de rotation (X-X') lors du déplacement manuel de l'organe de commande (9).
- 15 11. Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon la revendication précédente caractérisé en ce que lesdits support (8) et cuve (2) sont pourvues respectivement d'au moins une première conformation de support (80, 81) et d'au moins une première conformation de cuve (20, 21) complémentaires destinées à coopérer par emboîtement lorsque le couvercle (3) est rapporté sur la cuve (2) pour former l'enceinte de cuisson, ledit emboîtement permettant de verrouiller la position angulaire relative du support (8) et de la cuve (2) dans un plan perpendiculaire audit axe central de rotation (X-X').
- 20 12. Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon les revendications 3 et 11 caractérisé en ce que ladite première conformation de cuve (2) est portée par ladite première poignée de cuve (2D).
- 25 13. Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon la revendication 11 ou 12 caractérisé en ce que chaque conformation de cuve (20, 21) forme un élément femelle tandis que chaque conformation de support (80, 81) forme un élément mâle complémentaire dudit élément femelle.

14. Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce qu'un jeu radial (J1) est ménagé entre le couvercle (3) et la cuve (2) lorsque le couvercle (3) repose sur la cuve (2) et est en appui contre la première butée (10).
- 5 15. Appareil (1) de cuisson d'aliments sous pression selon l'une des revendications 3 ou 4 caractérisé en ce qu'il comprend au moins une deuxième butée (11) non métallique fixée à la cuve (2) et disposée relativement au couvercle (3) pour limiter la course dudit déplacement en translation du couvercle (3) selon une deuxième direction (D2) sécante avec ladite première direction, par mise en appui du couvercle (3) contre
10 ladite deuxième butée (11), cette dernière étant également portée par ladite première poignée de cuve (2D).

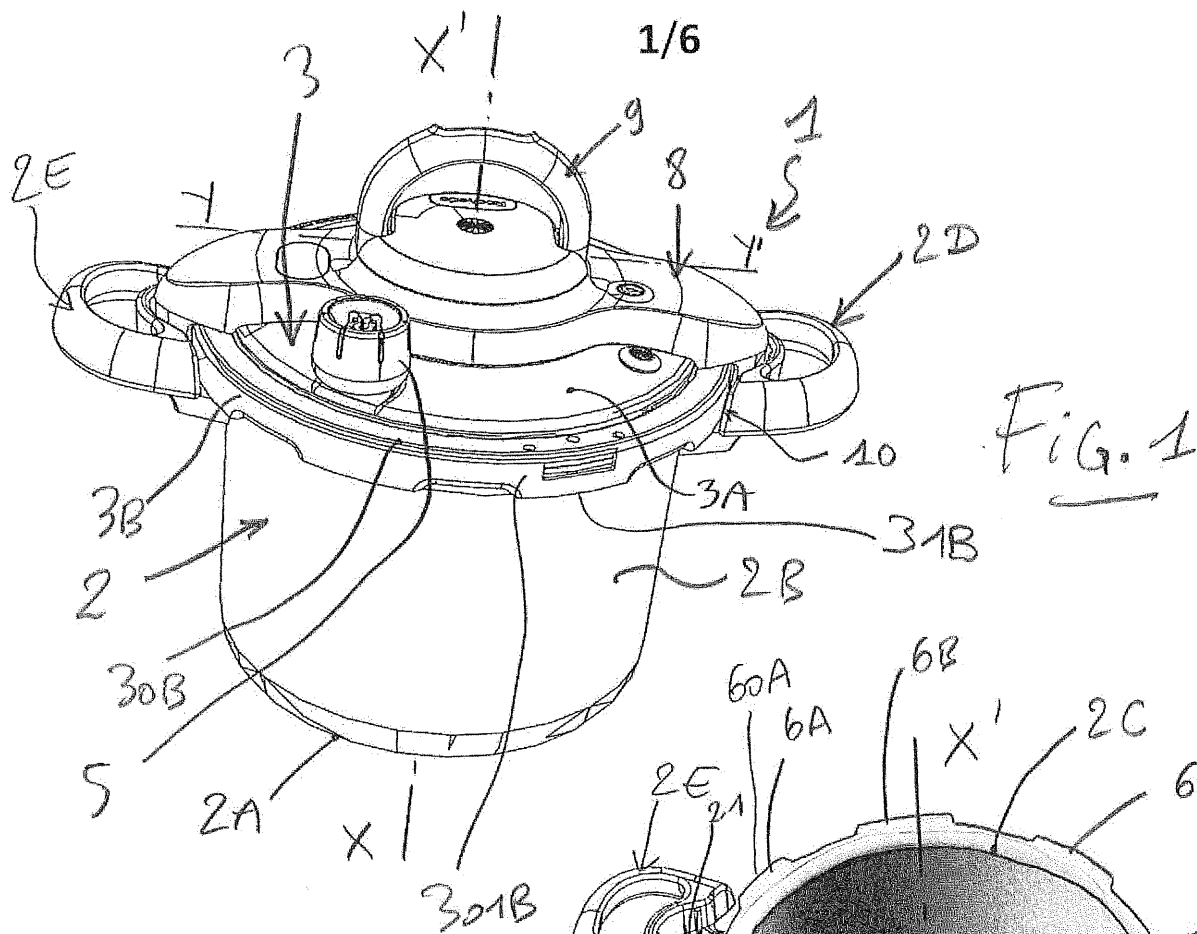


Fig. 1

Fig. 2

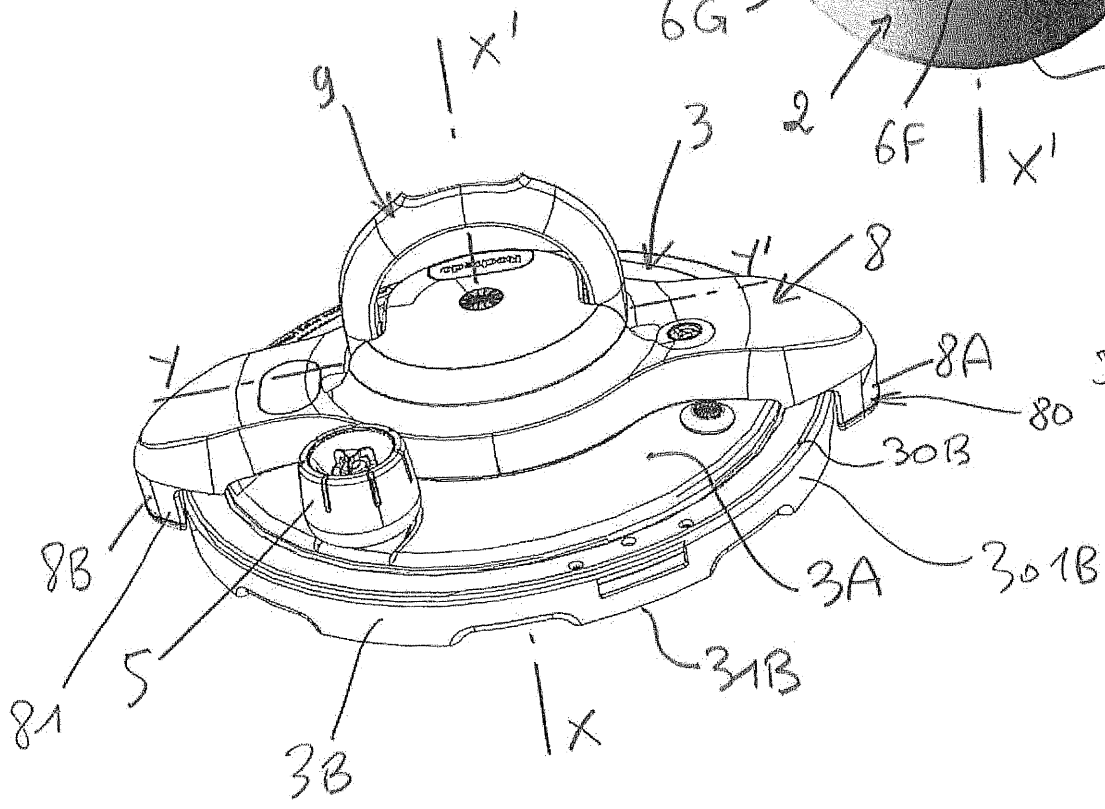
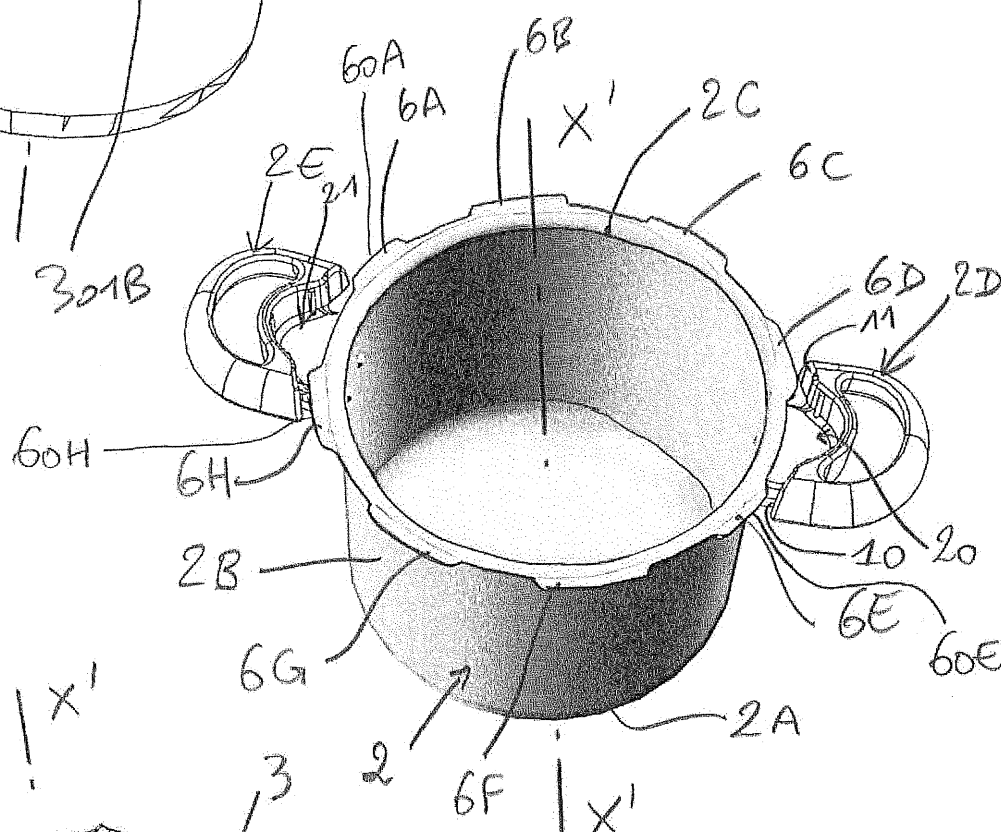


Fig. 3

FIG. 4

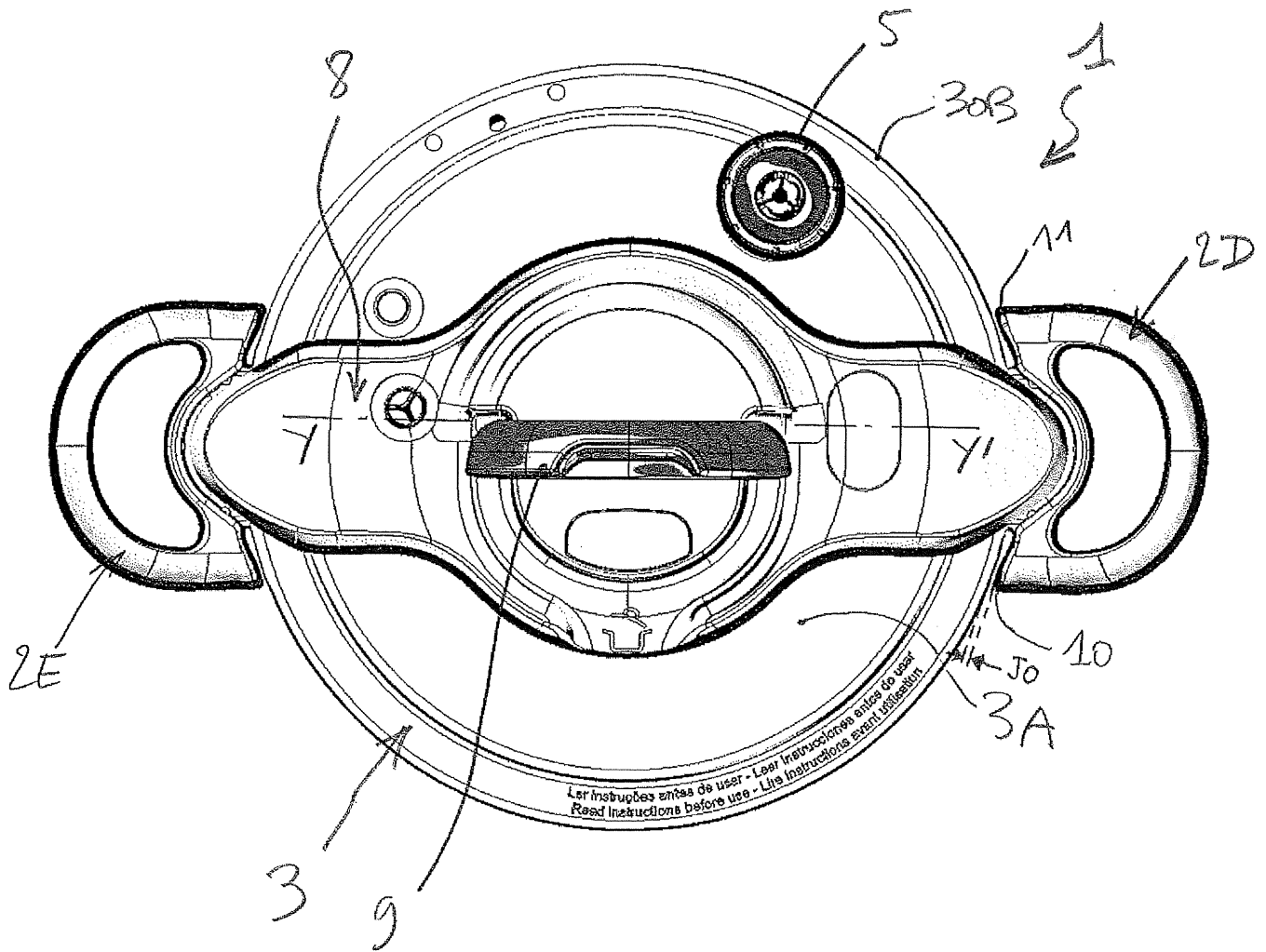
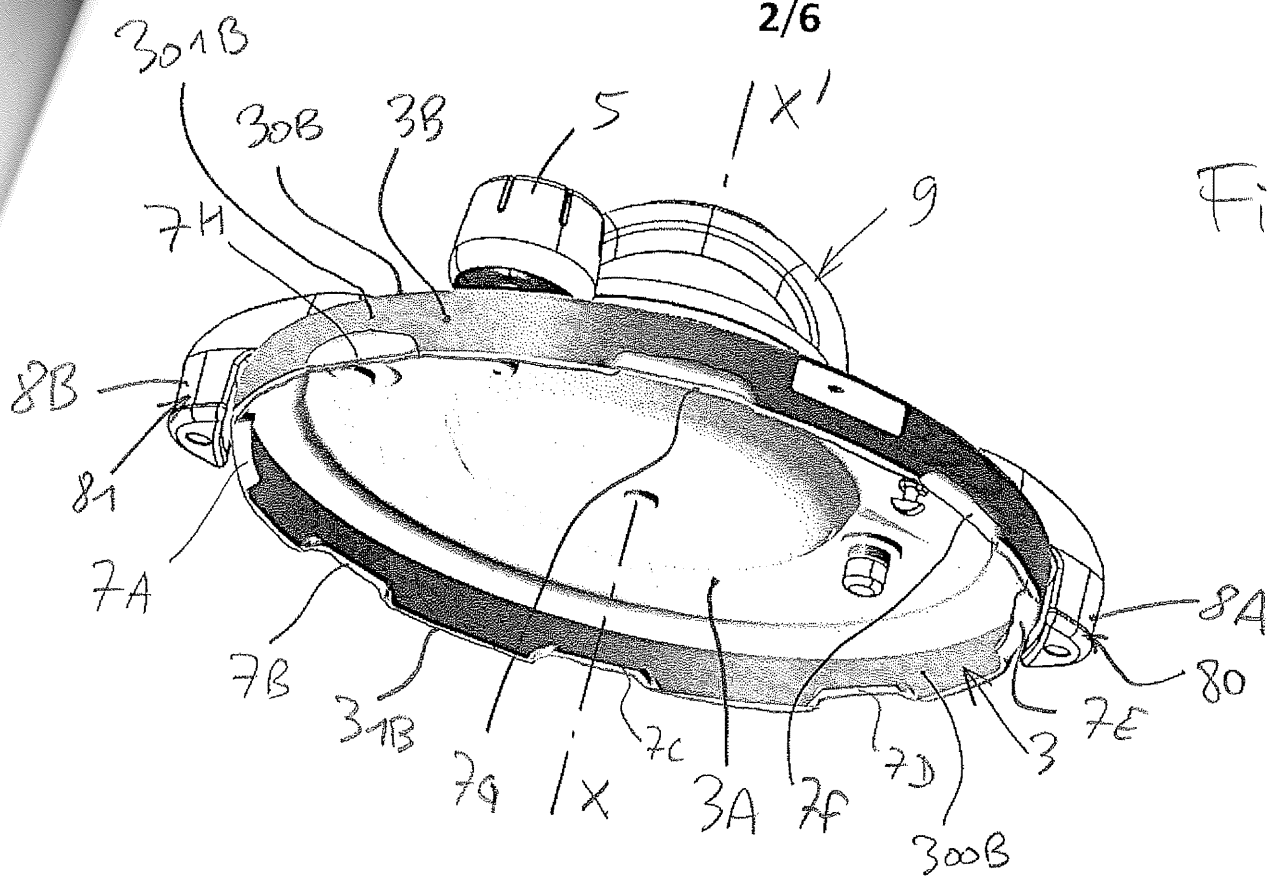
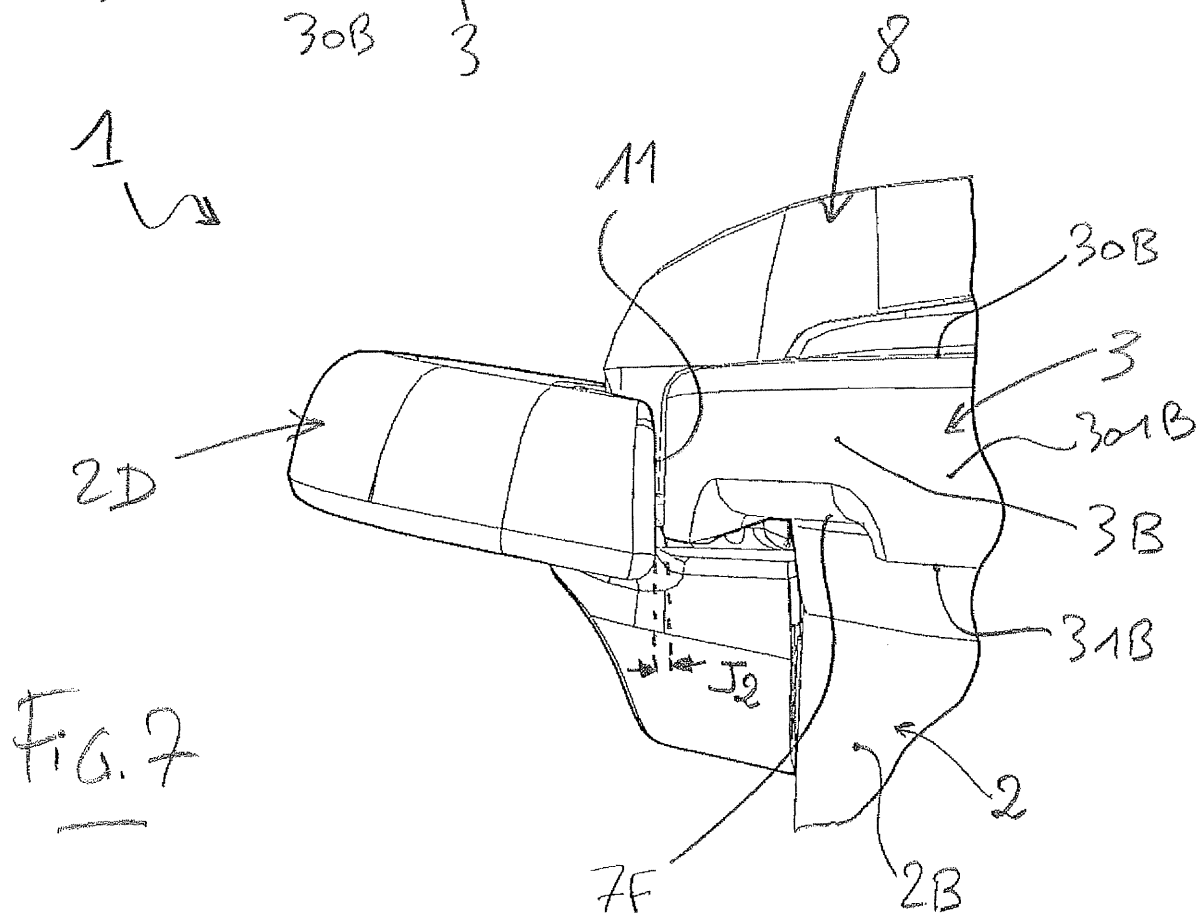
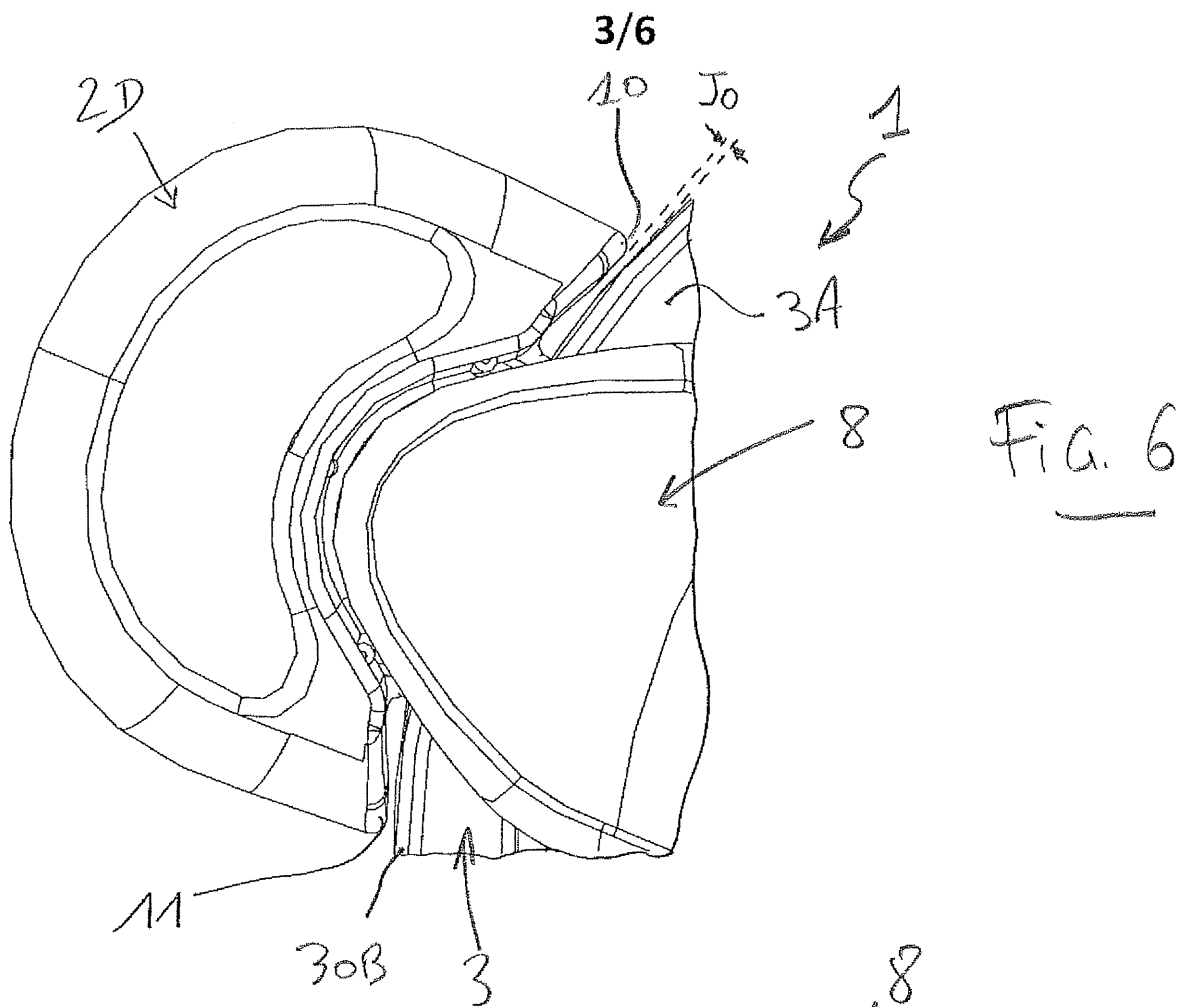


FIG. 5



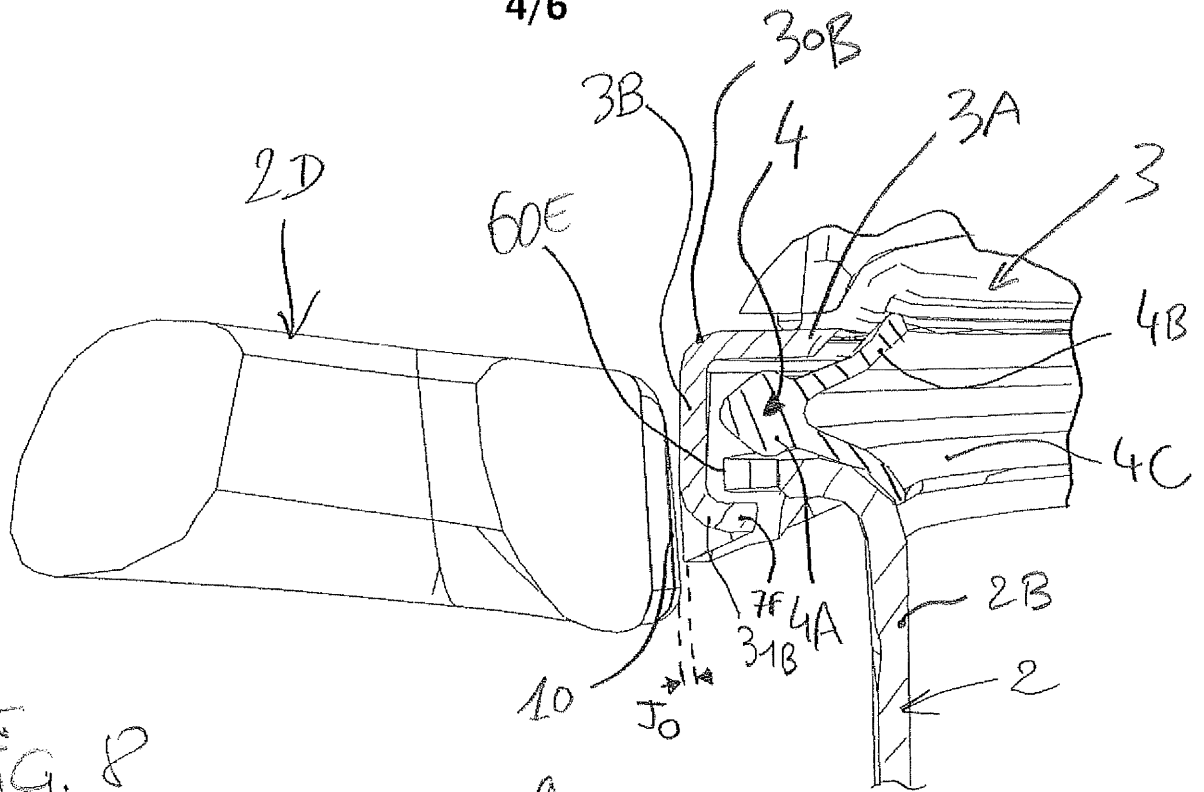


Fig. 8

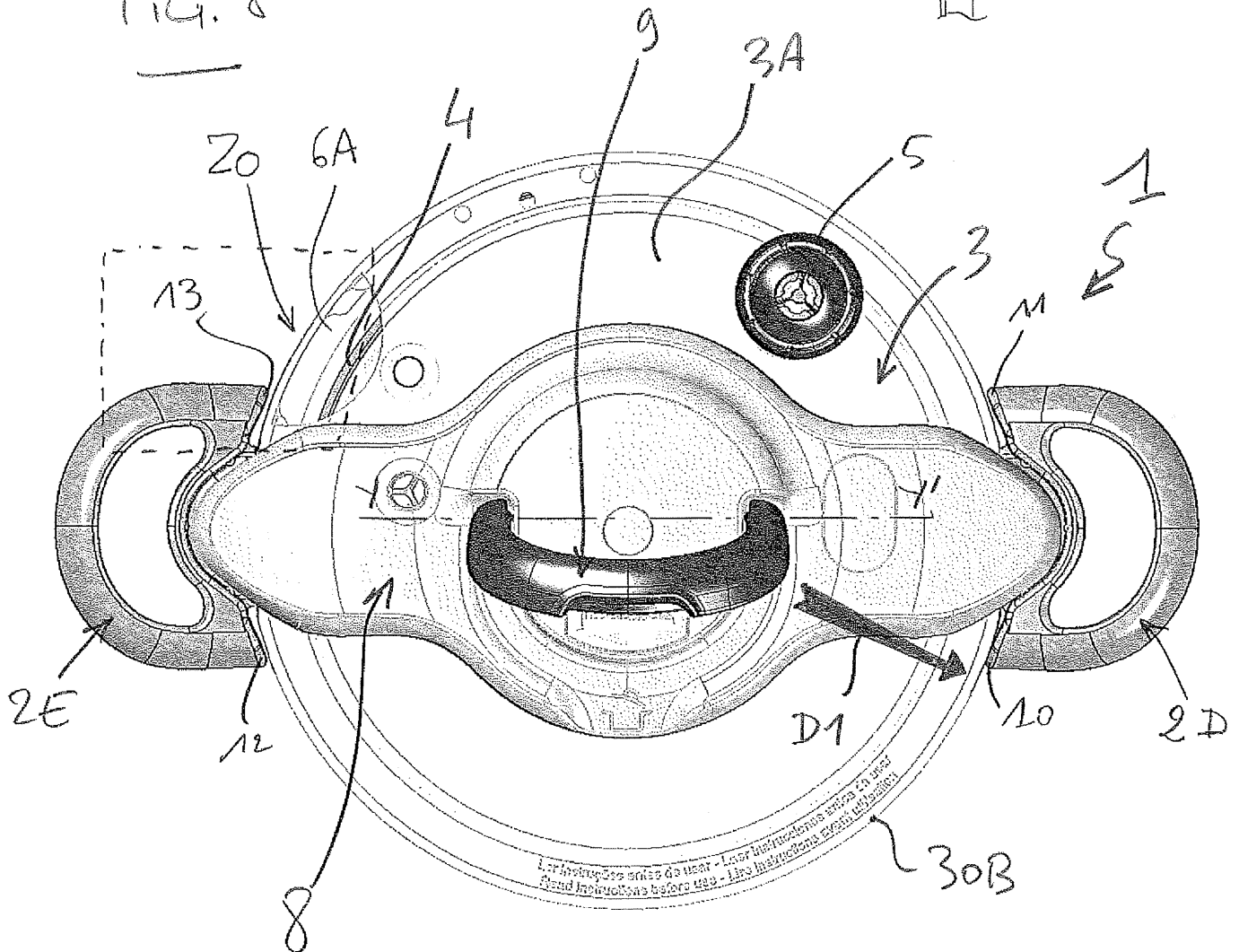


Fig. 9

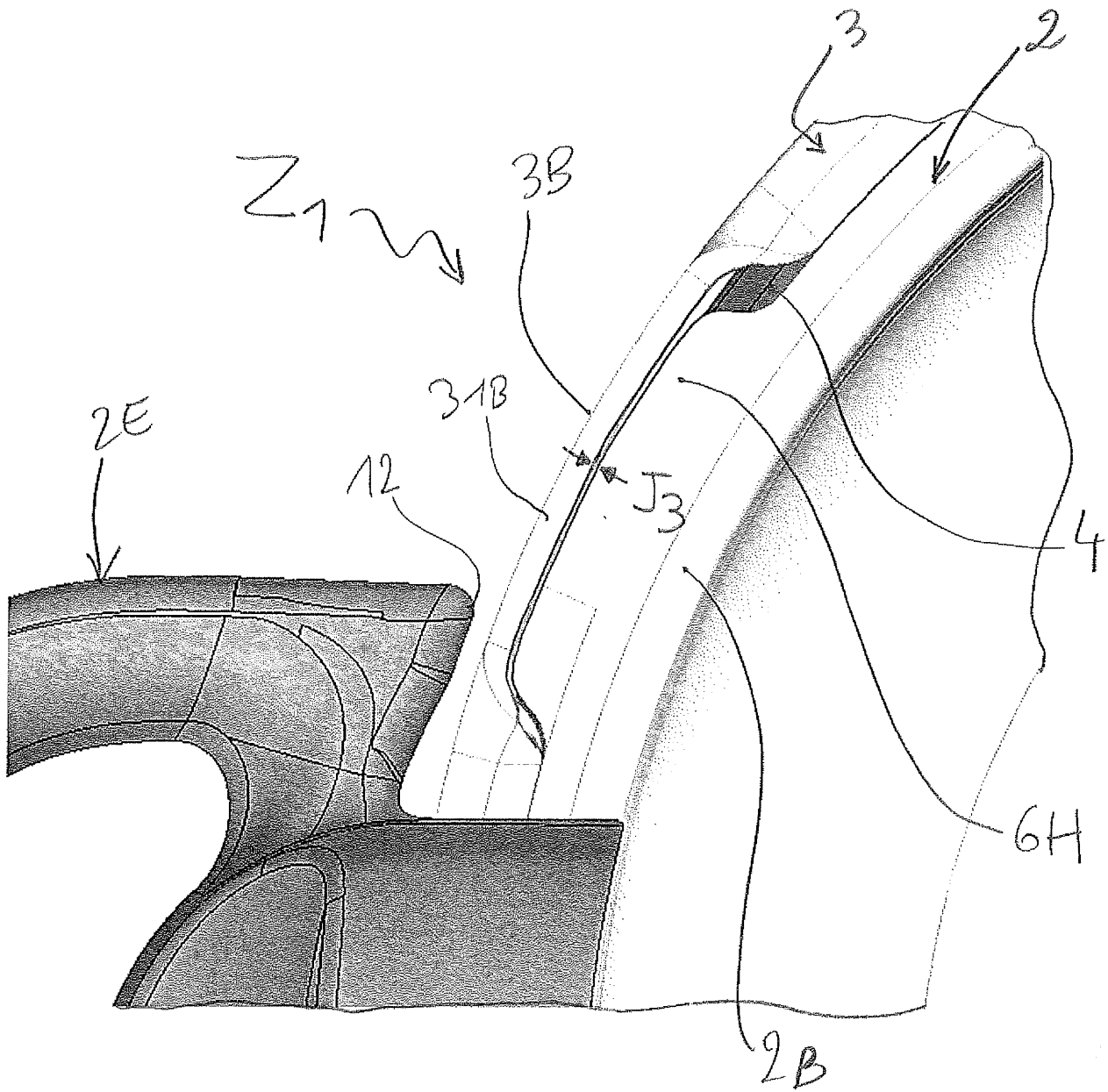


FIG. 12